



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Plan Particulier d'Intervention – Entreprise MLPC International à Rion-des-Landes

LA PREFETE DES LANDES COMMUNIQUE

Une procédure de consultation d'un mois est ouverte du 1^{er} octobre 2020 au 2 novembre 2020, en mairies d'Arengosse, Bégaar, Beylongue, Carcen-Ponson, Laluque, Lesgor, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ousse-Suzan, Rion-des-Landes, Taller et Villenave ainsi qu'à la préfecture des Landes et en sous-préfecture de Dax, en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise MLPC International implantée sur le territoire de la commune de Rion-des-Landes.

Le PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement industriel visé par la directive dite « SEVESO » et classé SEVESO seuil haut avec servitude.

Les communes concernées par le périmètre de risque du présent PPI, sont les communes d'Arengosse, Bégaar, Beylongue, Carcen-Ponson, Laluque, Lesgor, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ousse-Suzan, Rion-des-Landes, Taller et Villenave.

Ce document peut être consulté à la préfecture des Landes et à la sous-préfecture de Dax, ainsi qu'en mairies d'Arengosse, Bégaar, Beylongue, Carcen-Ponson, Laluque, Lesgor, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ousse-Suzan, Rion-des-Landes, Taller et Villenave pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les observations du public pourront être consignées au registre ouvert à cet effet. A l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la préfecture des Landes.